

AB PHYTOPATRIMOINE

Société par actions simplifiée

Au capital de 170.000 euros

Siège social : ZA la Cigaliere 130 Allée du Mistral, 84250 LE THOR

510 537 954 RCS AVIGNON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024

[...]

PREMIERE RESOLUTION

(Sous la condition suspensive de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés visée ci-après en faveur d'un bénéficiaire dénommé : Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de TREIZE MILLE EUROS (13.000€) par émission de CENT TRENTE (130) actions ordinaires, au prix de souscription de [...] chacune, soit CENT EUROS (100€) de valeur nominale [...], à chacune desquelles est attaché UN (1) bon de souscription (les « BSA RATCHET 2024 ») (désignés ensemble les « ABSA 2024 ») [...])

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Président,
- du rapport des Commissaires aux comptes,
- du projet de Contrat d'Emission des BSA RATCHET 2024,

et après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré à la date de ce jour,

décide, sous la condition suspensive de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés visée à la deuxième résolution ci-après en faveur d'un bénéficiaire dénommé, d'augmenter le capital social de la Société pour un montant nominal global de TREIZE MILLE EUROS (13.000€) par l'émission de CENT TRENTE (130) actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de CENT EUROS (100€) chacune, à libérer en numéraire auxquelles CENT TRENTE (130) bons de souscription d'actions ordinaires dit « **BSA RATCHET 2024** » seront attachés (désignés ensemble les « **ABSA 2024** »).

décide que les ABSA 2024 seront émises au prix unitaire de souscription de [...] chacune, soit CENT EUROS (100€) de valeur nominale [...], représentant une souscription d'un montant total [...],

[...]

Les ABSA 2024 devront être intégralement libérées à la souscription.

Les ABSA 2024 seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles auront toutefois droit à toute distribution de dividendes décidée à compter de leur émission.

Indépendamment des droits particuliers dont elles sont assorties, les ABSA 2024 seront dès leur création entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Les souscriptions seront reçues à compter de l'approbation des présentes résolutions et jusqu'au 28 février 2025 inclus, contre remise des bulletins de souscription et des versements correspondants remis par chèques de banque ou par virements bancaires sur le compte ouvert à cet effet dans les livres de la banque CREDIT MUTUEL et dont les coordonnées sont les suivantes : [...]

qui délivrera le certificat du dépositaire des fonds.

Si, à l'issue du délai susvisé, 75% au moins des souscriptions et des versements correspondants n'avait pas été recueillie, la décision d'augmentation de capital serait caduque.

La période de souscription pourra être clôturée par anticipation dès la souscription par les personnes à qui les actions sont réservées, et le paiement de l'intégralité du prix de souscription des ABSA 2024.

La période de souscription pourra par ailleurs être prorogée sur décision du Président, dans la limite de DIX (10) jours supplémentaires, dans le cas où, à l'issue de la période initiale de souscription, le seuil des 95% au moins des souscriptions et des versements correspondants n'avait pas été atteint.

[...]

décide que le Président de la Société aura tous pouvoirs :

- pour informer le bénéficiaire de la suppression du droit préférentiel de souscription des ABSA 2024 visés à la deuxième résolution ci-après et des modalités de souscription ;
- pour recueillir les souscriptions et faire tout ce qui sera nécessaire pour rendre définitive cette augmentation de capital en numéraire par émission des ABSA 2024 ;
- pour proroger, le cas échéant, la période de souscription dans la limite de DIX (10) jours supplémentaires, dans le cas où, à l'issue de la période initiale de souscription, le seuil des 95% au moins des souscriptions et des versements correspondants n'avait pas été atteint
- pour apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives ;
- d'une manière générale, que ce soit directement ou par mandataire, pour accomplir tous actes, prendre toutes mesures, mettre tout en œuvre et effectuer toutes formalités utiles et/ou nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital par émission des ABSA 2024 ;

[...]

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : Tous
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution est mise aux voix :

- Ont voté pour : Tous
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait certifié conforme par :

Armand WIEDEMANN-GOIRAN

✓ Certified by  yousign

Monsieur Armand WIEDEMANN-GOIRAN
Président